

**Bureau du 15 septembre 2003**

**Décision n° B-2003-1637**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition de locaux situés dans l'immeuble en copropriété situé 110, rue Maurice Flandin et appartenant à la SCI des passages Flandin et Million, représentée par M. Maurice Moreau**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

De 1992 à 2001, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, soit par voie de préemption, soit à l'amiable, de divers locaux dépendant de l'immeuble en copropriété situé 110, rue Maurice Flandin à Lyon 3°, lequel est compris dans la réserve n° 17 au plan d'occupation des sols pour voirie et espaces publics.

Dans la continuité des acquisitions à réaliser, la SCI des passages Flandin et Million, représentée par monsieur Maurice Moreau, vient de proposer la cession à la Communauté urbaine des locaux lui appartenant dans ledit bâtiment.

Il s'agit des biens dont la désignation suit, lesquels seraient cédés à la Communauté urbaine aux conditions indiquées ci-après, compte tenu de l'évaluation des services fiscaux :

Numéros des lots	Nature, superficie et situations des locaux	Tantièmes de copropriété	Situation locative des locaux	Prix d'achat des locaux (en €)
7	appartement T1 de 36 mètres carrés environ au 1er étage + cave n° 7	80/1 000	occupé	32 780
8	appartement T2 de 46 mètres carrés environ au 4° étage + cave n° 8	108/1 000	occupé	42 020
10	appartement T2 de 48 mètres carrés environ au 5° étage + cave n° 10	103/1 000	occupé	43 780
	appartement T2 de 40 mètres carrés environ au rez-de-chaussée		libre	33 200
	local à usage d'entrepôt de 50 mètres carrés environ au rez-de-chaussée grevé d'une servitude de passage		libre	16 100
total				167 880

Il convient de préciser que les locaux du rez-de-chaussée n'avaient pas reçu de numéro de lots, à l'origine, lors de l'établissement du règlement de copropriété, le logement devant être destiné à la conciergerie et le local à usage d'entrepôt a servi de lieu de passage entre l'impasse Million et la rue Maurice Flandin. A cet effet, la SCI venderesse cède, à la Communauté urbaine, son droit de passage entre les deux voies précitées.

Par ailleurs, l'achat par la Communauté urbaine des locaux en cause ainsi que de ceux appartenant à madame Marguerite Moreau dans cet immeuble et faisant l'objet d'un rapport séparé, permettrait à la Communauté urbaine de s'assurer la maîtrise complète du bâtiment édifié 110, rue Maurice Flandin à Lyon 3° ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'achat par la Communauté urbaine de l'ensemble des locaux appartenant à la SCI des passages Flandin et Million ou éventuellement de toute société susceptible de lui être substituée, moyennant le prix de 167 880 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire et destinés à permettre sa régularisation.

**3° - Annule** le règlement de copropriété établi pour l'immeuble 110, rue Maurice Flandin à Lyon 3°.

**4° - La dépense** correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0096 le 21 janvier 2003, pour la somme de 7 385 000 € en dépenses.

**5° - Le montant** à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 167 880 € pour l'acquisition et, en 2004, à hauteur de 2 890 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,